

# Des Plateformes régionales pour l'adaptation

## Faire émerger, structurer et financer des projets territoriaux

Paris,  
Octobre 2020

Auteurs : Vivian **Dépoues** | Morgane **Nicol**

### RÉSUMÉ

Dans ce Point Climat, I4CE propose la création de Plateformes régionales d'adaptation aux changements climatiques qui auraient trois fonctions : (i) animer l'appropriation des implications locales des changements climatiques pour faire émerger des projets d'adaptation, (ii) mettre à disposition des moyens notamment humains et d'ingénierie pour structurer ces projets et (iii) garantir des offres cohérentes de financement pour leur mise en œuvre. Face à la difficulté de définir a priori quelles sont les « bonnes solutions d'adaptation » pour chaque contexte, l'objectif de cette proposition est de constituer un outil intégré et de mobiliser les moyens nécessaires pour financer la mise en œuvre de démarches cohérentes et structurantes. Dans un premier temps, une Plateforme pilote pourrait être expérimentée dans une Région test.

En proposant cette idée, ce Point Climat cherche à ouvrir la discussion sur la constitution d'outils opérationnels pour le déploiement de l'adaptation sur les territoires.

Les conséquences du changement climatique sont désormais très clairement perceptibles et il devient urgent d'accompagner l'adaptation des territoires. Financer des trajectoires d'aménagement et de développement adaptées reste cependant un défi : cela demande du temps et des expertises spécifiques pour identifier où sont les enjeux, intégrer l'adaptation dans les projets structurants et en piloter la mise en œuvre. Il s'agit d'éviter d'investir dans des actifs ou des activités qui pourraient se révéler non- ou mal adaptées et de saisir les opportunités de construire une économie et des équipements qui garantiront les meilleures conditions d'habitabilité et les meilleures opportunités économiques

dans les prochaines décennies. Comme il n'existe pas de liste universelle des solutions d'adaptation à généraliser, il n'existera pas d'outil financier unique. Financer l'adaptation aux changements climatiques des territoires requerra des solutions et outils ajustés à chaque contexte, à co-construire avec les acteurs concernés à un niveau territorial. C'est ce que défend ce Point Climat en proposant la création de Plateformes pour d'abord faire émerger, puis structurer et enfin financer des projets répondant vraiment aux défis de l'adaptation sur les territoires. Il défend que la région est la bonne échelle à laquelle coordonner cette action.

### REMERCIEMENTS

Ce travail a été alimenté par les réflexions conduites dans le cadre du projet Finadapter portant sur le rôle des institutions financières publiques dans le financement de l'adaptation des territoires français. Ce projet, soutenu par l'ADEME dans le cadre de l'appels à projets ClimFi, est mené en partenariat avec Ramboll France. Les auteurs remercient notamment Sandrine Dhenain pour son apport à l'analyse ainsi qu'Imane Bourkane et Clémence Gauthier pour leur contribution à ces travaux. La proposition développée dans ce Point Climat n'engage qu'I4CE.

## Quelle forme prendraient des Plateformes régionales d'adaptation ?

C'est parce que l'adaptation aux changements climatiques est en grande partie un enjeu local que l'accompagnement – de l'émergence au financement – des projets d'adaptation doit être territorialisé. De par le rôle de chef de file des Conseils régionaux en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité, de climat, de développement économique ou encore de soutien de l'innovation, la région est l'échelle pertinente pour coordonner cette action.

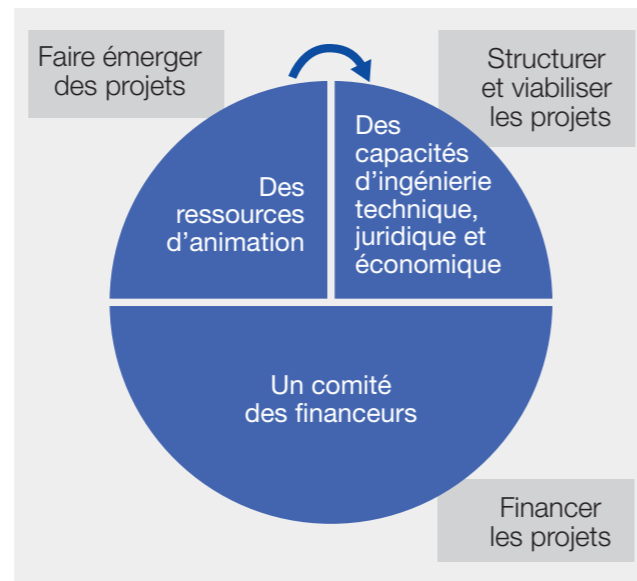
Dans chaque région, une Plateforme d'adaptation serait une initiative conjointe du Conseil régional, de l'État (représenté par ses services déconcentrés et ses opérateurs : ADEME, ANCT, CEREMA, etc.) et des institutions financières publiques (comme la Banque des territoires ou BPI France) visant à apporter les moyens humains et financiers indispensables à la concrétisation de projets adaptés aux changements climatiques sur le territoire. Elle serait organisée autour :

- **de ressources d'animation** pour faciliter l'identification des besoins et soutenir l'émergence des initiatives d'adaptation en coordonnant la mobilisation des acteurs pertinents ;
- **de capacités d'ingénierie technique, juridique et économique** pour accompagner le montage de projets adaptés et d'adaptation aux changements climatiques et structurer les projets en détaillant les besoins de financement ;
- **d'un comité des financeurs** pour instruire les projets et orienter leurs porteurs vers les dispositifs de financement appropriés, pour que chaque financeur puisse identifier les financements qu'il est en mesure d'apporter selon son mandat et ses instruments financiers et que des solutions de financement complémentaires et concertées puissent être trouvées.

En s'appuyant sur les connaissances scientifiques territorialisées, les Plateformes régionales d'adaptation permettraient ainsi de progressivement massifier les projets sur le territoire, afin de concrétiser la stratégie d'adaptation aux changements climatiques définie au niveau régional.

### LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES RÉGIONALISÉES DISPONIBLES

Des connaissances scientifiques sur les impacts du changement climatique et les vulnérabilités du territoire régional sont très souvent développées localement en partenariat avec les acteurs de la recherche depuis plusieurs années et relayées dans de nombreux territoires par des initiatives telles que les groupes régionaux d'expertise sur les changements climatiques (GREC, à l'image d'AcclimaTerra en Nouvelle-Aquitaine, du Groupe régional d'experts sur le climat en Région Sud (GREC-SUD), d'Ouranos-AuRA en région Auvergne-Rhône-Alpes, du Réseau d'expertise sur les changements climatiques en Occitanie (RECO), du CERCLE/CLIMIBIO/Cerdd dans les Hauts-de-France). Ces derniers témoignent d'un manque de ressources humaines et financières, d'un manque de visibilité à moyen et long-terme sur ces ressources pour jouer pleinement leur rôle de mobilisation et de soutien à la décision publique – y compris d'investissement.



## Faire émerger, structurer, financer : les trois rôles des Plateformes régionales d'adaptation

### 1. Animer l'appropriation des enjeux pour faire émerger des projets d'adaptation

Même dans les territoires disposant d'une feuille de route pour l'adaptation aux changements climatiques<sup>1</sup> et où un important travail de régionalisation de la connaissance scientifique et de sensibilisation a été conduit (cf. encadré), l'émergence de projets d'adaptation reste un défi. Une Plateforme régionale d'adaptation jouerait un rôle proactif de mobilisation des acteurs et d'animation de la discussion sur la base des stratégies existantes pour faciliter la génération de projets financables. Elle contribuerait ainsi à l'établissement d'un environnement propice à l'expérimentation et à la collaboration entre territoires et entre filières.

Concrètement, la Plateforme assurerait une fonction de veille pour identifier les dynamiques et les projets du territoire dans lesquels il est important d'intégrer l'adaptation.

Elle prendrait en charge – en partenariat avec les acteurs locaux – l'organisation d'événements pour différents publics, la création de connexions bilatérales, la représentation de la thématique dans les principales instances pertinentes, soutiendrait et se ferait le relais des initiatives scientifiques et associatives locales auprès des acteurs économiques et financiers.

Elle contribuerait par exemple à l'initialisation et au déploiement de démarches de prospectives territoriales à l'image de celles qui sont déjà menées à certains endroits autour des usages de la ressource en eau (ex. Garonne 2050, Dordogne 2050) ou de l'avenir de filières économiques comme le tourisme de montagne. Animatrices d'écosystèmes transversaux, les Plateformes régionales d'adaptation permettraient l'organisation des porteurs de projets du territoire aux bonnes échelles, qui ne correspondent pas toujours aux limites administratives.

### 2. Mettre à disposition des moyens pour structurer des projets

Bien prendre en charge l'adaptation aux changements climatiques questionne les manières classiques de construire des projets et peut en modifier les équilibres économiques. Le deuxième rôle de ces Plateformes serait de mettre à disposition des moyens pour accompagner l'intégration de l'adaptation dans les projets structurants du territoire et le montage de projets réellement adaptés. Concrètement, il s'agirait :

- **de mettre à disposition des moyens d'ingénierie climatique, environnementale et technique** pour que les porteurs de projets soient en mesure d'intégrer l'adaptation à la conception de leur démarche. Il s'agit notamment de mobiliser l'expertise nécessaire dans l'instruction du projet et de prendre en charge les coûts d'études (ex. thermiques, hydrologiques, écologiques, géologiques) pour diagnostiquer les enjeux posés in situ par les changements climatiques, expliciter les besoins d'adaptation spécifiques et évaluer les réponses proposées ;
- **de mobiliser les ingénieries économiques et juridiques nécessaires pour viabiliser les modèles économiques** de projets d'adaptation d'intérêt pour le territoire qui ne peuvent trouver leur rentabilité propre. Il s'agit notamment de concevoir des modèles économiques et contractuels permettant une répartition satisfaisante des risques et des bénéfices de l'adaptation entre les acteurs et dans le temps, par exemple en traitant en amont la question des coûts de gestion avec celle des investissements initiaux<sup>2</sup>. En effet, dans le contexte économique actuel, les projets adaptés ne sont souvent pas compétitifs : plus coûteux à mettre en place, ils présentent aussi des retours sur investissement plus faibles (voire intègrent des actions sans retour sur investissement direct, par exemple de

déconstruction). C'est par exemple le cas de peuplements forestiers plus diversifiés ou de modèles économiques ne reposant plus uniquement sur le ski pour des stations de montagne. Pour rendre de tels projets financables il faut ainsi prendre en compte le temps long et inventer de nouveaux modèles économiques, par exemple des modèles fondés sur la valeur d'usage<sup>3</sup> ou la rémunération des services environnementaux. Dans de tels modèles l'adaptation ne serait ainsi pas envisagée comme quelque chose d'abouti constituant une plus-value à l'achat mais plutôt un service garanti sur la durée. On ne valoriserait par exemple plus (uniquement) la présence d'arbres dans un quartier résidentiel mais plutôt celle d'une stratégie d'entretien de la végétation garantissant un certain niveau de confort ; le service de jardinage étant alors pensé et intégré dès la conception du projet.

### 3. Garantir des offres cohérentes de financement pour leur mise en œuvre

Enfin le troisième objectif des Plateformes régionales d'adaptation serait de mettre en cohérence et de coordonner l'action des financeurs pour simplifier l'accès à ces sources potentielles de financement. Le constat est en effet posé de manière récurrente que les acteurs territoriaux ont du mal à s'y retrouver parmi les financements disponibles par manque de connaissance de l'ensemble des dispositifs et manque de temps pour faire les démarches de demande de ces financements, souvent octroyés sous la forme d'appels à projets. Le rôle des Plateformes serait quadruple :

- **instruire les demandes de financement** au fil de l'eau sans passer par des appels à projets, pour simplifier la recherche de financement par les porteurs de projets, tout en simplifiant l'instruction des dossiers par les financeurs ;
- **orienter les porteurs de projets** vers les sources de financement régionales, nationales et européennes existantes, et les accompagner dans le montage économique et financier ;
- **assurer un dialogue garant d'une véritable complémentarité entre les différents financeurs** et sources de financement de ces actions ;
- **garantir qu'il n'y a pas de manques** dans le panel des solutions de financement mis à disposition par les différents financeurs et que les offres de financement sont bien ajustées à la situation locale. Il s'agirait notamment de garantir que les potentiels surcoûts d'investissement (ex. choix de matériaux adaptés, mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, conceptions résilientes, aménagements dédiés) des projets adaptés par rapport à des projets réalisés sans prise en compte de l'évolution du climat<sup>4</sup> puissent bien être portés et qu'il n'y a pas certaines composantes critiques non éligibles aux financements existants.

2 Ce type de questions se révèle majeur lorsqu'il s'agit par exemple de déployer des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Le succès d'une action de renaturation d'espace (rivière, littoral) ou de végétalisation d'un quartier repose sur l'investissement initial mais aussi sur le bon entretien et la bonne gestion dans le temps. Symétriquement, l'adaptation d'une opération d'aménagement délivre ses bénéfices non pas au moment de la livraison des logements et des équipements mais sur leur durée de vie.

3 Que l'on voit par ailleurs se développer sous l'impulsion d'autres transformations comme la transition numérique. Voir Isabelle Baraud-Serfaty, Nicolas Rio, et Clément Fourchy, « Qui paiera la ville (de) demain : Étude sur les nouveaux modèles économiques urbains » (Ibicity, Acadie, Espelia), 2017.

4 Certains surcoûts peuvent être amenés à diminuer dans le temps, au fur et à mesure que les options adaptées se diffusent. Une partie de cette prise en charge a donc avant tout une dimension transitoire.

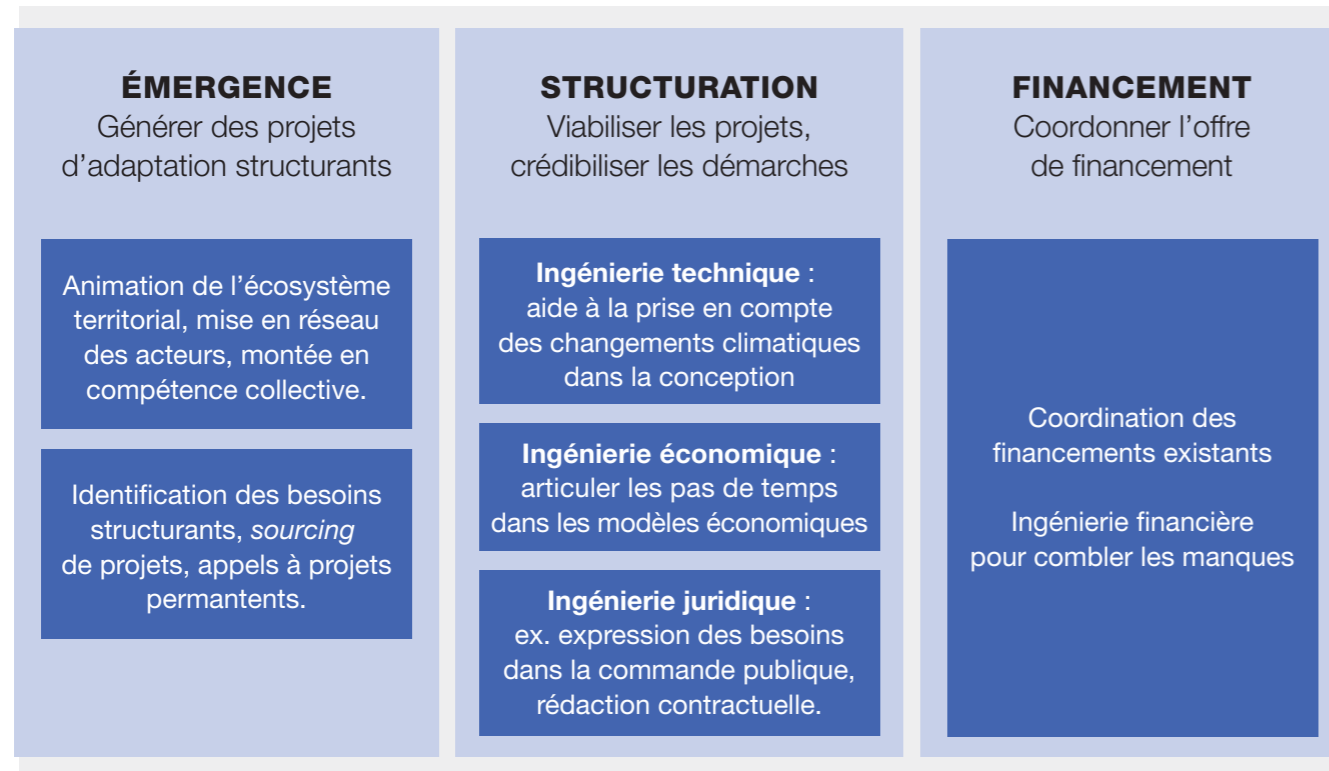
#### DES BESOINS AD-HOC

Dans certains cas, l'adaptation pourra générer des besoins spécifiques requérant la création de solutions ou de véhicules de financement ad-hoc. Par exemple une démarche globale de recomposition spatiale du littoral peut générer d'importants coûts fixes – pour l'acquisition et la renaturation des espaces exposés et la mobilisation du foncier nécessaire à la relocalisation des activités et des biens déplacés. Dans ce type de situations, l'intervention d'acteurs publics à même de porter ce type de coûts – via des mécanismes existants (ex. acquisition foncière du Conservatoire du Littoral) ou à inventer (ex. proposition d'un Fonds d'Aide à la Recomposition du Littoral<sup>5</sup>) – sera à organiser.

Assurer la coordination et la cohérence des différents dispositifs financiers sera clé pour accélérer le financement de projets adaptés. En effet, à l'échelle d'un territoire ou d'une filière économique, l'adaptation – répondant éventuellement à plusieurs aléas – peut traverser plusieurs domaines d'intervention relevant de politiques publiques (gestion des risques, aménagement, eau, développement économique), de stratégies ou de réglementations différentes (plans de prévention des risques, politique de l'eau, schémas

d'urbanisme, etc.). Les plans d'action élaborés associent quant à eux des mesures qui peuvent être de natures très diverses – allant de dispositifs d'information et de sensibilisation à des infrastructures en dur, passant par des services d'observation et de pilotage. Ces mesures, dont la pertinence et l'efficacité ne se justifient que prises ensemble, ne relèvent souvent pas des mêmes lignes budgétaires ou dispositifs de financement. Ce constat oblige les acteurs porteurs d'enjeux à composer avec une diversité de dispositifs – avec différents horizons : crédits budgétaires, appels à projets thématiques, financements européens, diversité de fonds nationaux dont le périmètre d'intervention est souvent restreint (le Fonds Barnier<sup>6</sup> permet par exemple de financer certaines actions de prévention de la submersion marine mais pas de l'érosion alors que les deux phénomènes sont souvent appréhendés ensemble dans les stratégies littorales), financements de plusieurs agences (ex. Agences de l'eau, ADEME, OFB), etc.

Par ailleurs, toutes les sources de financement pouvant contribuer à la mise en œuvre de l'adaptation ne le formulent pas systématiquement de manière explicite. De même, l'adaptation peut être un cobénéfice d'actions poursuivant d'autres objectifs. Un travail de rapprochement et de mise en cohérence est donc nécessaire – il demande du temps et une expertise que des Plateformes régionales d'adaptation seraient à même d'apporter.



5 Stéphane Buchou, « Quel littoral pour demain ? Vers un nouvel aménagement des territoires côtiers adapté aux changements climatiques », Rapport remis à Monsieur le Premier Ministre et à Madame la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, 2020.

6 Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

## Financer des démarches intégrées – plutôt que des actions isolées et standardisées – est indispensable pour adapter les territoires aux changements climatiques

Très souvent la demande formulée par les acteurs s'intéressant au financement de l'adaptation est d'obtenir une liste d'actions typiques pour lesquelles ils pourraient proposer des dispositifs dédiés. En effet, le plus simple semble a priori de rechercher en priorité des options d'adaptation standards, déjà éprouvées et immédiatement mobilisables. Cela n'est malheureusement pas possible pour l'adaptation : non seulement de telles options ne sont pas toujours disponibles, mais même quand elles le sont, ces options ne répondent pas aux enjeux les plus importants du changement climatique, notamment aux principaux risques économiques et sociaux<sup>7</sup>. Les travaux européens sur la finance durable (taxonomie verte européenne<sup>8</sup>) ou ceux des bailleurs de fonds internationaux en témoignent : l'enjeu de l'adaptation nécessite le plus souvent une analyse ad hoc, projet par projet, et ne permet pas de dresser un catalogue de solutions à financer. Le défi est donc avant tout de soutenir l'émergence de démarches adaptées à chaque situation.

#### Cette complexité est nécessaire pour plusieurs raisons :

- **L'adaptation, ça se prépare.** Se mettre réellement en position de s'adapter aux conséquences des changements climatiques, ce n'est pas seulement s'ajuster au fil de l'eau aux évolutions de l'environnement. C'est aussi anticiper d'éventuelles transformations qui seront nécessaires : pour changer la morphologie des villes et les rendre plus résilientes à la chaleur ou transformer l'économie de territoires de moyenne montagne qui ne pourront plus autant compter sur le ski. L'exemple, très étudié, de la recomposition des territoires littoraux face à la hausse du niveau de la mer le montre : des actions ponctuelles et descendantes ne permettront pas de tels changements structurels qui ne peuvent qu'être co-construits avec les parties-prenantes du territoire et inscrits dans des temps longs<sup>9</sup>. Il n'y a en effet rarement qu'une trajectoire d'adaptation possible, s'adapter implique des choix stratégiques sur les activités à préserver ou à développer, sur l'utilisation de l'espace, les besoins d'équipement, etc. En animant un travail de mobilisation sur la durée, des Plateformes d'adaptation contribueraient à mettre en discussion les choix collectifs pour que les orientations prises soient acceptables et appropriées et donc à rendre crédibles des programmes d'aménagements à financer.

- **L'addition d'actions isolées ne sera pas satisfaisante.** Les briques de solutions, même les plus innovantes, ne répondent pas aux besoins d'une action structurelle et transversale. Des éléments de réponse de différentes natures (techniques, de gouvernance, d'assurance, etc.) doivent se combiner au sein de stratégies cohérentes. Ces stratégies doivent notamment articuler différents horizons temporels et répondre à la fois aux urgences auxquelles sont confrontés les responsables locaux et à la mise en œuvre des orientations stratégiques thématiques de long terme. Sur le littoral par exemple, des actions de consolidation de digues ou d'occupation temporaire des espaces peuvent être pertinentes si un travail est amorcé en parallèle pour mobiliser le foncier nécessaire à la relocalisation à terme de certaines des activités exposées<sup>10</sup>. Là où la réflexion sur l'adaptation est la plus avancée – par exemple au sein des bassins versants ayant adopté leurs stratégies d'adaptation – ce sont bien des combinaisons de solutions qui sont mobilisées. L'enjeu est d'apporter des solutions de financement cohérentes à l'échelle de stratégies qui n'ont de sens que prises dans leur ensemble en structurant des portefeuilles de projets cohérents entre eux.
- **L'adaptation est toujours un processus contextualisé.** Ce caractère contextuel concerne à la fois les caractéristiques géographiques et climatiques propres à chaque littoral, à chaque massif, à chaque ville, à chaque bassin versant et les caractéristiques socio-économiques du territoire, avec des jeux d'acteurs et des équipements en place parfois de longue date. Ce constat n'incite pas à vouloir généraliser des solutions à taille unique mais à privilégier les démarches d'appropriation collective des enjeux. Dans le domaine de la construction, cette importance du contexte local invite par exemple à généraliser les pratiques de l'architecture bioclimatique<sup>11</sup> mobilisant des matériaux adaptés, souvent locaux, composant avec les caractéristiques locales de l'ensoleillement, des vents, de la pluie et tenant compte des usages du bâtiment. Cela signifie qu'il est de plus en plus difficile de concevoir un programme de logements adaptés qui serait reproduit à l'identique à Paris, Nice ou Lille. Il est donc nécessaire d'accompagner localement l'identification et l'expression des besoins spécifiques pour concevoir des projets adaptés.
- **L'adaptation se construit en marchant.** Si l'intérêt de certaines familles de mesures d'adaptation fait consensus, les acteurs manquent de recul pour évaluer l'efficacité spécifique des options qu'ils ont à leur disposition. On peut par exemple affirmer que, pour beaucoup de villes, la végétalisation est une voie d'adaptation intéressante et que des politiques de plantation seraient utiles – il est par contre beaucoup moins immédiat de clarifier sous quelles conditions (quelles essences d'arbres, à quels endroits,

7 Par exemple, construire un nouvel écoquartier adapté aux changements climatiques est intéressant, cependant celui-ci ne sera habité que par une toute petite partie, généralement privilégiée, de la population. Un tel investissement ne permet donc pas d'éviter les impacts économiques et sociaux des futures vagues de chaleur pour le bâti existant, notamment dans les zones d'habitation concentrant les populations les plus vulnérables.

8 Voir [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance_fr)

9 Voir par exemple. Rey-Valette, H., Rocle, N., Vye, D., Mineo-Kleiner, L., Longépée, E., Bazard, C., & Lautredou-Audouy, N. « Acceptabilité sociale des mesures d'adaptation au changement climatique en zones côtières: une revue de dix enquêtes menées en France métropolitaine ». Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement, 19(2). 2019. <https://doi.org/10.4000/vertigo.26537>

10 Voir Alexandre K. Magnan, Ariadna Anisimov, et Vivian Dépoues, « Changement Climatique : Penser Les « trajectoires » de l'adaptation », The Conversation, consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2020, <http://theconversation.com/changement-climatique-penser-les-trajectoires-de-ladaption-145737>

11 Voir par exemple les expériences de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens <https://www.envirobatbdm.eu>

avec quelle politique d'arrosage, etc.) ces politiques seraient efficaces. La situation de changement climatique étant inédite, beaucoup des réponses proposées n'ont pas encore été confrontées à tous leurs effets ou pas encore éprouvées sur des durées suffisamment longues. Il n'est pourtant pas possible d'attendre pour s'adapter car le changement climatique est là et de nombreuses décisions prises aujourd'hui structurent pour plusieurs années voire décennies la capacité de résilience des territoires et des économies. Ce manque de retour d'expérience pousse à faire évoluer les manières de faire en adoptant notamment des procédures de gestion adaptative<sup>12</sup>. Toute démarche d'adaptation peut ainsi être vue comme un processus expérimental, à suivre de près grâce à des dispositifs de mesure et d'évaluation. Il n'y aura pas de solution définitive dont la performance serait connue a priori. Il faut donc trouver des montages financiers compatibles avec cette dimension d'évolution dans le temps et de flexibilité des stratégies adaptatives.

Au final, il n'existe qu'un nombre relativement restreint de situations pour lesquelles des options standards, déjà éprouvées et immédiatement disponibles sont effectivement disponibles. Dans la plupart des situations, ces options, prises de manière isolée ne seront pas suffisantes. Il est donc crucial de ne pas aller trop vite vers des solutions clé-en-main au motif qu'elles seraient déjà disponibles, bien comprises et faciles à valoriser. C'est pourquoi ce Point Climat propose de dépasser la question de la liste d'actions à financer, pour proposer une réponse de financement à même de faire émerger, de structurer et de financer un portefeuille d'actions cohérent pour l'adaptation du territoire.

## Conclusion : avancer vers la création des Plateformes régionales d'adaptation

La proposition formulée dans ce Point Climat est entièrement ouverte à la discussion. Sa mise en œuvre pourrait, dans un premier temps, être testée par la mise en place d'une Plateforme pilote dans une région. Ce pilote s'appuierait sur les dynamiques régionales existantes et notamment sur les connaissances scientifiques régionalisées disponibles et sur les outils de planification territoriaux existants au niveau régional – SRADDET – et infrarégional – PCAET, SDAGE, etc. –. Il pourrait cibler en priorité les territoires et les filières à enjeux comme les économies littorales ou de montagne.

<sup>12</sup>Définie par le GIEC comme un « processus de planification, de mise en œuvre et d'amendement de stratégies, par approximations successives, permettant de gérer les ressources dans un contexte d'incertitude et de changement. La gestion adaptative consiste à ajuster les méthodes employées en fonction des effets et des changements observés que subit un système, qui découlent des effets de rétroaction résultants et d'autres variables ». Voir. [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/AR5\\_WGII\\_glossary\\_FR.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/AR5_WGII_glossary_FR.pdf)

### INSPIRATION : LA FACILITÉ ADAPT'ACTION DE L'AFD

La spécificité des projets contribuant à la résilience et adaptés aux conséquences du changement climatique dans chaque contexte a amené l'Agence Française de Développement à créer en 2017 la facilité Adapt'Action. Financée pour une durée de 4 ans, cette facilité de 30 millions d'euros accompagne 15 pays et organisations régionales en développement dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur d'un développement plus résilient. À travers des études de vulnérabilité et de faisabilité, de l'assistance technique, ou encore des actions de renforcement de capacités, Adapt'Action joue un rôle de levier pour faciliter l'accès au financement et accélérer les investissements d'adaptation.

L'objectif final de cette facilité est de donner aux pays les moyens de faire émerger des projets d'investissement solides dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, finançables par les partenaires financiers de développement, y compris l'AFD.

Les thématiques abordées sont diverses – agriculture et forêt, eau, solutions fondées sur la nature, services climatiques, gouvernance, gestion des inondations, aménagement urbain, zones côtières, infrastructures, etc. – et parfois innovantes, en établissant des connexions entre climat, genre, éducation ou santé, ou encore en expérimentant des solutions de protection sociale adaptative.

Par exemple, Adapt'Action a appuyé la Commission de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO) dans la mise en pratique à l'échelle régionale d'une approche innovante visant à renforcer la résilience des populations en associant prévisions météorologiques et analyse des risques. Ces mécanismes cherchent à atténuer les conséquences d'événements extrêmes comme les ouragans, en identifiant des actions précoces à réaliser sur la base des prévisions météorologiques, qui seront déclenchées (et financées) selon des seuils d'alerte prédéterminés.

En plus des équipes de coordination de l'AFD et d'Expertise France, 5 coordinateurs régionaux ont été recrutés pour animer ce travail au plus près du terrain. Cette importante mobilisation de toutes les parties prenantes est une des clés du succès de l'initiative : Adapt'Action promeut en effet une intégration renforcée de l'adaptation dès la conception des projets (*adaptation by design*), avec une démarche de co-construction associant contreparties, experts sectoriels et experts adaptation, nationaux et internationaux. 5 consortiums de bureaux d'études sont impliqués dans le projet pour la réalisation des études et activités de renforcement de capacités.

Au dernier bilan effectué mi-2020 – 19,5 M€ ont été engagés sur 25 appuis. L'effet de levier produit est déjà très important : plus de 550 M€ de projets financés par l'AFD ou co-financés avec des partenaires (dont le Fonds Vert) ont été accompagnés par Adapt'Action. Plus de 320 M€ de projets supplémentaires sont en cours d'instruction.

Pour en savoir plus : <https://www.afd.fr/adaptaction>